



L'an deux mil vingt-deux et le quatre avril à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué le 29 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'Eden en raison du contexte sanitaire actuel lié au COVID 19, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Christine NALLET, Bijan AZMAYESH, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT

Absents excusés : Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE, Valérie MOUTTE

Pouvoirs de : Jean-Claude VASSOUT à Patrick SINTES, Odile MOUGEOT à Danielle MARROU, Bernard BOUDOIRE à Michel NOUVEAU, Syndie FABRE à Marie-José SCHREIDER, Olivia HILAIRE à Gwénaél LOUAISEL, Valérie MOUTTE à Séverine BERGERET

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

QUESTION N° 1 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (20 présents + 6 pouvoirs),

Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations qui figurent sur la liste récapitulative annexée à la délibération.

Dit que les crédits seront prélevés sur le chapitre 65 article 6574 du budget principal 2022.

QUESTION N° 2 – COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré,
Par 21 voix POUR (16 présents + 5 pouvoirs) et 5 CONTRE (4 présents + 1 pouvoir : Mmes NALLET, MOUTTE, BERGERET, MM AZMAYESH, RICHAUD)

Approuve le compte de gestion 2021 du budget principal dressé par le comptable de la commune.

QUESTION N° 3 - COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE "IMMEUBLES DE RAPPORT"

Après en avoir délibéré,
Par 21 voix POUR (16 présents + 5 pouvoirs) et 5 CONTRE (4 présents + 1 pouvoir : Mmes NALLET, MOUTTE, BERGERET, MM AZMAYESH, RICHAUD)

Approuve le compte de gestion 2021 du budget annexe « Immeubles de rapport » dressé par le comptable de la commune.

QUESTION N° 4 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré,
Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,
Par 19 voix POUR (15 présents + 4 pouvoirs) et 5 CONTRE (4 présents + 1 pouvoir : Mmes NALLET, MOUTTE, BERGERET, MM AZMAYESH, RICHAUD)

Approuve le compte administratif de la commune de l'exercice 2021.

QUESTION N° 5 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE "IMMEUBLES DE RAPPORT"

Après en avoir délibéré,
Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,
Par 19 voix POUR (15 présents + 4 pouvoirs) et 5 CONTRE (4 présents + 1 pouvoir : Mmes NALLET, MOUTTE, BERGERET, MM AZMAYESH, RICHAUD)

Approuve le compte administratif du budget annexe « Immeubles de rapport » de l'exercice 2021.

QUESTION N° 6 - AFFECTATION DU RESULTAT 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré,

Par 21 voix POUR (16 présents + 5 pouvoirs) et 5 CONTRE (4 présents + 1 pouvoir : Mmes NALLET, MOUTTE, BERGERET, MM AZMAYESH, RICHAUD)

Décide :

- d'affecter une partie de l'excédent, soit 300 000 € au Compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé,
- de reporter le solde soit 1 997 019.36 € en recettes de la section de fonctionnement (article 002) du budget primitif 2022.

QUESTION N° 7 - VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2022

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (20 présents + 6 pouvoirs),

Décide de voter les taux d'impositions qui seront inscrits au Budget Primitif 2022 de la commune en recettes de Fonctionnement, chapitre 731 « Fiscalité locale » - article 73111 « Impôts direct locaux ».

QUESTION N° 8 - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré,

Par 21 voix POUR (16 présents + 5 pouvoirs) et 5 CONTRE (4 présents + 1 pouvoir : Mmes NALLET, MOUTTE, BERGERET, MM AZMAYESH, RICHAUD)

Adopte le Budget Primitif 2022 de la commune équilibré en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- section de Fonctionnement, à la somme de 5 709 127,36 €
- section d'Investissement, à la somme de 3 752 005,51 €

Soit un total de 9 461 132,87 €

QUESTION N° 9 - RATTACHEMENT DE CHARGES ET DE PRODUITS - BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (20 présents + 6 pouvoirs),

Fixe à 1 000 € TTC le seuil en dessous duquel le rattachement des charges et produits à l'exercice ne sera pas effectué pour le budget principal.

QUESTION N° 10 - AFFECTATION DU RESULTAT 2021 - BUDGET ANNEXE "IMMEUBLES DE RAPPORT"

Après en avoir délibéré,

Par 21 voix POUR (16 présents + 5 pouvoirs) et 5 ABSTENTIONS (4 présents + 1 pouvoir : Mmes NALLET, MOUTTE, BERGERET, MM AZMAYESH, RICHAUD)

Décide :

- de ne pas faire d'affectation du résultat ;
- de reprendre la totalité de l'excédent de fonctionnement 2021, soit 200,46 € en recettes de la section de fonctionnement (article 002) au budget primitif 2022.

QUESTION N° 11 - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE "IMMEUBLES DE RAPPORT"

Après en avoir délibéré,

Par 21 voix POUR (16 présents + 5 pouvoirs) et 5 CONTRE (4 présents + 1 pouvoir : Mmes NALLET, MOUTTE, BERGERET, MM AZMAYESH, RICHAUD)

Adopte le Budget Primitif « Immeubles de rapport » 2022 équilibré en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- section de Fonctionnement, à la somme de 347 373,46 €
- section d'Investissement, à la somme de 121 071,18 €

Soit un total de 468 444,64 €

QUESTION N° 12 - RATTACHEMENT DE CHARGES ET DE PRODUITS - BUDGET ANNEXE "IMMEUBLES DE RAPPORT"

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (20 présents + 6 pouvoirs),

Fixe à 1 000 € HT le seuil en dessous duquel le rattachement des charges et produits à l'exercice ne sera pas effectué pour le budget annexe « Immeubles de rapport ».

QUESTION N° 13 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2021

Après en avoir débattu sur le document présenté,

Prend acte à l'unanimité du bilan annuel 2021 des opérations immobilières des acquisitions et des cessions de la commune, annexé à la délibération et au compte administratif 2021.

Prend acte à l'unanimité du tableau des opérations immobilières des acquisitions et des cessions réalisées par l'EPF en 2021 sur le territoire communal, annexé à la délibération et au compte administratif 2021.

QUESTION N° 14 - CONVENTIONS PARTICULIERES POUR L'EFFACEMENT ET LA MISE EN TECHNIQUE DISCRETE DES CABLES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES EXISTANTS AERIENS D'ORANGE

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (20 présents + 6 pouvoirs),

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions particulières pour l'effacement et la mise en technique discrète des câbles de communications électroniques existants aériens d'ORANGE.

Dit que la dépense sera inscrite au budget.

QUESTION N° 15 - MODIFICATION DES TARIFS DE LA REGIE "ACCUEIL JEUNES SPORTIFS ET LOISIRS"

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (20 présents + 6 pouvoirs),

Décide d'adopter la modification des tarifs de l'accueil collectif de mineurs.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en place de ces tarifs.

QUESTION N° 16 - ACCUEIL JEUNES - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (20 présents + 6 pouvoirs),

Adopte le règlement intérieur de l'accueil jeunes tel qu'annexé à la délibération.

QUESTION N° 17 - CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (20 présents + 6 pouvoirs),

DECIDE de créer un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la commune de Robion et du CCAS de Robion et d'en informer Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,

DECIDE de placer ce Comité Social Territorial auprès de la commune de Robion,

DECIDE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal,

DECIDE que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VU par Nous, Maire de ROBION, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales.

Séance levée à 19 heures 04.

ROBION, le 05 avril 2022.

Le Maire,
Patrick SINTES.

